



Traumatismes dentaires pédiatriques



Dents mobiles ou déplacées :

Il faut toujours déterminer si les dents blessées sont primaires ou permanentes.

Si la dent est déplacée ou mobile :

- Dent primaire : Le dentiste doit examiner l'état de la racine et évaluer le degré du déplacement. Le dentiste peut décider de surveiller, de repositionner, ou d'extraire la dent.
- Dent permanente : Le dentiste doit examiner l'état de la racine et évaluer la sévérité du déplacement. Une dent déplacée devra être repositionnée dans sa position originale et stabilisée avec un fil. Par la suite, le dentiste surveillera la vitalité pulpaire et un traitement de canal peut s'avérer nécessaire.

Si la dent est avulsée :

Dent primaire : Il n'est pas recommandé de replacer une dent primaire si elle est tombée. Le dentiste évaluera si la dent est effectivement avulsée ou possiblement intruse.

Dent permanente :

- La réussite de la réimplantation d'une dent dépend de la façon dont la dent est manipulée et la vitesse avec laquelle elle est replacée dans la bouche.
- Si l'état du patient le permet, la dent doit être remise à sa place le plus vite possible. Pour ce faire, on doit tenir la dent par la couronne et la remettre à sa place avec une pression ferme. Le patient peut ensuite mordre sur une compresse propre pour la tenir en place jusqu'à l'arrivée à l'urgence ou au département de médecine dentaire.
- S'il est impossible de remettre la dent en place immédiatement, placez-la dans du lait froid ou une solution Hanks jusqu'à l'urgence ou au département de médecine dentaire.
- Une fois la dent repositionnée, le dentiste la stabilisera avec une attelle et évaluera la nécessité de faire un traitement de canal.

Dents fracturées :

Il faut toujours déterminer si les dents blessées sont primaires ou permanentes. Si vous avez récupéré le morceau de dent brisé, gardez-le dans du lait froid. Le dentiste pourra possiblement le recoller.

Si à l'endroit de la fracture on ne voit pas de rouge ou de rose :

- Dent primaire : Le dentiste évaluera la fracture et l'état de la dent. Le dentiste peut décider de surveiller la dent, ou de procéder à une réparation temporaire ou permanente selon le degré de coopération de l'enfant et de la condition de la dent.
- Dent permanente : Le dentiste évaluera la fracture et l'état de la dent. Le dentiste peut décider de recoller le morceau de dent brisé ou de la réparer avec l'emploi de résines.

Si à l'endroit de la fracture on voit du rouge ou du rose et que la dent est sensible :

- Dent primaire : Le dentiste évaluera la fracture et l'état de la dent. Le dentiste peut décider de procéder à un traitement de canal et de faire une réparation avec l'emploi de résines ou d'extraire la dent, selon le degré de coopération de l'enfant et de la condition de la dent.
- Dent permanente : Le dentiste évaluera la fracture et l'état de la dent. Le dentiste peut procéder à un traitement de canal et recoller le morceau brisé ou procéder à une réparation avec l'emploi de résines. Un traitement de canal pourrait quand-même être nécessaire dans le futur.